

TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2024

PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES ENTREPRISES NON-ADHÉRENTES

I. PRESTATION DE SERVICES LIÉE À LA FORMATION

Formations spécifiques catalogue général

Cf. tarifs dans catalogue général

II. PRESTATION DE SERVICES POUR LES CRÉATEURS DE MICRO-ENTREPRISES

« Pack Création »

(devenir autoentrepreneur simplement, pour bien démarrer)

(tarif forfaitaire de 270 € TTC)

225 € HT

III. PRESTATION DE SERVICES LIÉE À LA SÉCURITÉ FISCALE

Examen de Conformité Fiscale (ECF)

Important : mission d'ECF réalisée seulement si l'entreprise a un expert-comptable et si le CA HT est < 1.500.000 €

(au-delà, le CGA Alsace doit être consulté pour l'établissement d'un devis)

700 € HT

IV. AUTRE PRESTATION DE SERVICES

Prestation de services
concernant
les associations sportives

250 € HT

